

**Règlement des études**  
**Master Biodiversité, Ecologie et Evolution**

**Master 1<sup>ère</sup> année :**

A l'exception de l'UE « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* », toutes les UE des semestres 7 et 8 sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 07/20.

L'unité d'enseignement « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* » (4TEC801U) ne compense pas les autres UE. Elle est assortie d'une note éliminatoire dont le seuil est à 10/20.

Les soutenances de stage ayant lieu après les résultats de session 1 et la réinscription éventuelle en session 2 (fin mai ou début juin), il faut donc pour valider la 1<sup>ère</sup> année que :

- La moyenne des 9 UE soit supérieure ou égale à 10/20 (compensation entre UE hors UE « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* »)
- La note de l'UE « *Préparation à l'insertion professionnelle et anglais* » soit supérieure ou égale à 10/20
- Aucune note éliminatoire

**Master 2<sup>ème</sup> année parcours « Biodiversité et Suivis Environnementaux » :**

L'UE « *Stage professionnalisant* » de 24 ECTS ne compense pas et n'est pas compensé par les autres UE.

Pour l'UE « *Stage de recherche* » de 27 ECTS, une note de 0/200 à la soutenance de stage, comptant pour 30% de la note de l'UE, est éliminatoire.

**Master 2<sup>ème</sup> année parcours « Biodiversité et Fonctionnement des écosystèmes Terrestres » :**

Pas de compensation entre semestre.

Pour l'UE « *Stage de recherche* » de 27 ECTS, une note de 0/200 à la soutenance de stage, comptant pour 30% de la note de l'UE, est éliminatoire.